

# Une société sans école

## Histoire de l'invention d'une profession

Gilles Feyel, professeur honoraire, Institut français de presse, université de Paris 2

*Qui étaient les journalistes avant l'industrialisation des médias ? Comment pouvaient-ils se former quand il n'y avait pas d'école de journalisme ? Gilles Feyel, historien des médias, montre comment toutes les questions liées à la déontologie de la profession sont présentes, dès 1632... Journalistes engagés, journalistes d'opinion, journalistes publicistes (raillés par Balzac), toutes figures que l'on pourrait retrouver aujourd'hui parmi les professionnels de la médiatisation. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, pourtant, la nécessité d'une formation des journalistes se fait ressentir...*

**J**usque sous le Second Empire, le journalisme n'a pas été considéré comme une profession, remarque Marc Martin. Le *Dictionnaire des professions* d'Édouard Charton, « patron de presse et bon connaisseur du milieu », dans son édition de 1851, renvoie le mot « journaliste » à la rubrique « homme de lettres ». En revanche, l'édition de 1880 présente un article « journaliste » : « *Le journalisme est-il une profession ? Non, à notre avis. Ce qui constitue une profession, c'est qu'on s'y prépare, et que cette préparation terminée, on l'embrasse [...]. On est médecin, avocat, même si l'on n'a pas de clients. Mais on n'est journaliste que quand on écrit dans un journal ; on le devient et on cesse de l'être du jour au lendemain. Pas d'apprentissage, ni de diplôme, ni de certificat [...]. Le journalisme n'est pas une profession au sens habituel du terme.* » De nombreux contemporains ont fait les mêmes observations. Pas de profession, pas de carrière non plus. Pas d'école de journalisme bien sûr.

L'industrialisation de l'information et l'avènement des médias de masse au cours des années 1890 auraient fait du journalisme une « carrière », une « profession éclairée » qu'il faudrait apprendre. Au temps où le journal n'était qu'un instrument de polémique, le journalisme ne s'apprenait pas, il suffisait d'être doué pour l'écriture ; avec les progrès techniques, avec « *la transformation de l'esprit public, toujours et*

*de plus en plus avide d'être informé* », l'information est passée au premier plan, reléguant au second la polémique. Aussi les journalistes français et étrangers, réunis dans les congrès internationaux des associations de presse (1894-1914), proposent-ils la création d'écoles de journalisme qui développeraient « *chez l'élève les connaissances théoriques, les connaissances pratiques et les qualités morales que la carrière du journalisme réclame* » ; cet enseignement serait « *donc à la fois général, spécial, professionnel et moral* » (congrès d'Anvers et de Lisbonne, 1894 et 1898). Pour fonder sa légitimité, le nouveau journalisme d'information fait donc appel à l'éthique, comme on l'a toujours fait depuis les origines de la presse.

S'il est vrai que les journalistes ont pris difficilement conscience d'une nouvelle identité professionnelle, fondée sur l'information et sur une nouvelle éthique de l'objectivité, doit-on refuser au journalisme né de Renaudot puis de la Révolution tout caractère professionnel ? Avant les années 1880-1890, il y eut des journalistes qui firent carrière, il y eut une éthique fondant des pratiques habituelles de métier, dans lesquelles se reconnaissaient les journalistes et leurs publics.

### Du gazetier au journaliste

Le journalisme français est probablement le seul au monde à avoir éprouvé dès son origine, le besoin de raisonner sur

## Une société sans école

Gilles Feyel

lui-même. « Vérité », « naïveté » et « ingénuité » : dès 1632, Théophraste Renaudot énonce avec force dans la *Gazette*, une éthique de la vérité, fondée sur l'établissement des faits, par la vérification des sources, tout autant pour se persuader de la dignité de sa fonction, que pour en persuader le pouvoir d'État – le roi Louis XIII et son premier ministre le cardinal de Richelieu – ainsi que ses lecteurs. Cette recherche de la vérité des faits lui permet-elle une certaine distance face à la vérité d'État, alors que le roi, source de toute information, est source de toute vérité ? Ne s'agit-il pas d'un faux-semblant ? Par la suite, ce discours éthique est si répandu, qu'on peut se demander s'il n'est pas la véritable pierre angulaire fondant tout l'édifice du journalisme. Il est énoncé parce qu'il légitime le travail et la fonction sociale des journalistes. Qu'il soit réellement vécu ou non par ce dernier, n'est pas le plus important. Dans l'ordre des représentations, il leur permet de prendre une posture dont ils peuvent tirer dignité et estime sociale. À la suite de Renaudot, les « gazetiers » rédigent les feuilles d'actualité, y développant un journalisme d'information-célébration, cependant que les « journalistes » écrivent dans les journaux savants et littéraires. À la veille de la Révolution, les journalistes éclipsent déjà les gazetiers. De nouvelles feuilles d'information et d'annonces, les *Affiches*, se sont multipliées à Paris et en province, cependant que la création des journaux politiques du libraire Panckoucke et la fondation du *Journal de Paris*, premier quotidien français en 1777, étendent l'emploi du mot « journal » au-delà des sciences et des lettres. Les *Affiches* elles-mêmes se veulent *Journal*, à la suite des *Petites Affiches de Paris*, devenues en 1779 *Journal général de France*. Le rédacteur des *Affiches du Poitou* se qualifie de « folliculaire » en 1776, c'est-à-dire d'« auteur de feuille », pour reprendre ce curieux néologisme inventé par Voltaire ; quand il quitte ses *Affiches* en 1781, il se veut « journaliste, écrivain hebdomadaire ». Tout se brouille dans ces années 1770. On peut être désormais tout autant gazetier que journaliste, comme le prouve Gaspard Dubois-Fontanelle, rédigeant simultanément la gazette et le journal de la principauté de Deux-Ponts, puis la partie politique du *Mercur de France / Journal de Bruxelles* de Panckoucke (1776-1784), et la *Gazette de France* entre 1783 et 1790.

On connaît aujourd'hui sept cent quatre-vingt-deux « journalistes » ayant exercé entre 1631 et 1789. Parmi les sept cent trois dont on sait le lieu d'origine, 66 % viennent de province, souvent « montés » à Paris dès leur jeunesse, les autres étant natifs de Paris (18 %) ou venus de l'étranger (16 %). Quant à l'extraction sociale de cinq cent trois d'entre eux, plus des trois quarts (78 %) sont d'origine bourgeoise, 15 % viennent de la noblesse, 7 % du peuple, c'est-à-dire de l'artisanat des villes. Tous ces gens ont été éduqués simplement au collège (23 %), ou sont allés au-delà dans une université ou une académie protestante (77 %). Beaucoup de ces journalistes n'ont fait que passer par cet état, 45 % des six cent soixante-cinq dont on connaît la durée d'exercice, y demeurant cinq ans ou moins. De longues carrières ont cependant été suivies par des gazetiers, mais aussi des journalistes de la critique savante et littéraire : 42 % ont exercé entre six et vingt ans, enfin 13 % l'ont fait plus de vingt ans. Il est difficile de connaître le profit qu'ils en ont pu tirer. Pour cinq cent vingt-neuf dont on peut évaluer très approximativement le niveau de vie, 39 % sont restés dans la misère ou ont vécu des situations fort difficiles, 43 % ont connu une petite aisance, 10 % la richesse, enfin 8 % la grande fortune. Il existe à la fin de l'Ancien Régime quelques véritables « professionnels » rémunérés à l'année. L'abbé Aubert, rédacteur des *Petites Affiches de Paris* depuis 1752, obtient en 1779 du propriétaire de son journal devenu quotidien, « 6 000 livres d'honoraires » chaque année, payés par trimestre. Il est même prévu une retraite : 1 000 livres de pension viagère si Aubert travaille encore cinq années, 2 000 livres s'il reste dix ans. Jacques Mallet du Pan, rédacteur depuis 1784 des journaux politiques de Panckoucke obtient un traitement annuel de 7 200 livres, avec des primes si le nombre des abonnés augmente, et un supplément annuel de 1 000 à 1 200 livres pour ses articles littéraires. Avec la Révolution, sa rémunération passe à 12 000 livres en novembre 1789, puis 18 000 en 1792, mais Panckoucke le paie mal cette dernière année, vu ses difficultés financières. Brissot au *Patriote français*, Rozoi à la *Gazette de Paris* touchent 6 000 livres par an. Hébert, du *Père Duchesne* ne reçoit qu'environ 2 200 livres en 1790, non compris de multiples petits profits supplémentaires. Camille Desmoulins est payé 10 000 livres en 1790, dont il reverse 3 000 à son

Gilles Feyel

Une société sans école

adjoint Stanislas Fréron. Toutes sommes importantes, comparées au salaire journalier d'un manœuvre, 1 livre 5 sous. Dans les bureaux de l'administration de *L'Ami du roi* ou de la *Gazette de Paris*, deux feuilles royalistes, un chef est payé 1 200 livres par an, un commis 1 000, un commis adjoint 600. Le chef de bureau d'un ministère recevait 5 000 à 6 000 livres, ses commis 1 500 à 2 400. Les journalistes de renom étaient donc bien payés. Comme dans les administrations des journaux, il existait déjà cependant une hiérarchie salariale dans leurs rédactions, ainsi que le prouvent Desmoulins et Fréron.

### Le journaliste, maître de vérité et de justice

Avec Simon-Nicolas Linguet (1736-1794), se développe dès avant la Révolution un journalisme protestataire, qui n'hésite pas à juger et à polémiquer dans le *Journal de Bruxelles* de Panckoucke puis dans ses *Annales politiques, civiles et littéraires du dix-huitième siècle*, cependant que deux gazettes « périphériques » publiées en langue française, la *Gazette de Leyde* et le *Courrier du Bas-Rhin* édité à Clèves, développent un nouveau journalisme d'opinion. Le rédacteur de cette dernière gazette, publiée en 1775 quatre lettres au lecteur, où il propose une déontologie à sa « profession » de rédacteur, tel est le mot employé : outre ses réelles compétences linguistiques, historiques et géographiques, il doit réunir le plus grand nombre de sources et les confronter pour ne présenter que les plus « véridiques ». Rien là de bien nouveau depuis les discours de Renaudot. Mais il veut aller bien au-delà, développant une pédagogie incessante auprès du lecteur, donnant du sens aux événements, jugeant et distribuant éloges et blâmes. Le gazetier devient donc journaliste, maître de vérité et de justice, annonçant le journalisme engagé de la Révolution française.

Revendiquant avec éclat leur liberté d'expression en mai 1789, alors que se réunissent à Versailles les États Généraux, Jacques-Pierre Brissot et le comte de Mirabeau, député du Tiers État, diffusent des textes subversifs. Selon le premier numéro de la *Lettre du comte de Mirabeau, à ses commettants* daté du 10 mai, la souveraineté ne réside plus seulement dans le roi, mais surtout et avant tout dans la nation. Mirabeau, tout à la fois député et journaliste,

s'exprime au nom de la nation. Face au pouvoir d'État, le journaliste est désormais le dépositaire d'un pouvoir d'expression tiré de la nation, c'est-à-dire de ses lecteurs. Au pouvoir, s'oppose un contre-pouvoir. D'où une nouvelle éthique de liberté, de vérité et de justice, se définissant aussi par opposition au journalisme asservi de l'Ancien Régime, véritable repoussoir, déjà fustigé le 1<sup>er</sup> avril par le prospectus du *Patriote français* de Brissot, ce « trafic honteux de la presse, qui, en France, a tant avili la profession de journaliste et de gazetier, profession vraiment respectable dans un pays libre, lorsqu'elle est exercée par des hommes indépendants ». Discours constamment répété par la suite : comme le nouvel ordre constitutionnel se définit par rapport aux injustices de l'Ancien Régime, le nouveau journalisme est fondé sur une condamnation des « gazetiers », voire même des « journalistes » de l'ancienne presse. En 1789, les nouveaux journalistes se disent et se veulent « écrivains patriotes », « écrivains politiques », plus rarement « publicistes » comme Marat, parce qu'ils refusent de se dire « journalistes ». Seul Camille Desmoulins, dans ses *Révolutions de France et de Brabant* se veut « journaliste », avec la fierté de celui qui pense exercer un nouveau pouvoir d'influence. A-t-il facilité le succès définitif de ce mot, ou bien plus probablement le terme est-il rapidement paru comme le plus approprié ? Dès 1790, il est si universellement employé qu'on le trouve dans la presse des départements, dans *Le Correspondant d'Eure-et-Loir* de Chartres, par exemple. Pendant la Révolution, les journalistes exercent une magistrature de vérité et de justice, trouvant sa légitimité dans le service des citoyens et dans des normes éthiques, assumées comme telles. Lisez Marat et son *Ami du peuple* en septembre 1789, lisez l'éloge funèbre d'Élysée Loustalot par son confrère Camille Desmoulins en septembre 1790, donnant une image héroïsée du nouveau journaliste : Loustalot est un guide désintéressé, peu soucieux de se faire une image, dédaigneux des approbations ou non, à l'opposé de Desmoulins si soucieux de plaire et d'être aimé ; ce « magistrat » entendu des gouvernants et des citoyens, véritable député du dehors s'adressant du haut de sa « tribune » à toute la nation, plus influent que les véritables députés dont l'audience ne dépasse pas la chambre où ils sont réunis, est devenu un homme de pouvoir, participant pleinement à l'action politique. Comme

Loustalot, les nouveaux journalistes sont des combattants qui défendent des opinions. Les moins engagés réfléchissent et instruisent le peuple. Les plus militants passent de l'observation et de la surveillance, à la dénonciation, voire à l'action. Les plus actifs et les plus connus deviennent députés : Brissot dès la Législative de 1791, Carra, Desmoulins, Marat, d'autres encore à la Convention en 1792. Dans de telles conditions, certains d'entre eux ne pouvaient qu'être massacrés ou guillotins comme les principaux acteurs de la Révolution. On comprend aussi que dès le 10 août 1792, la liberté d'expression n'ait plus bénéficié qu'aux amis politiques du pouvoir du moment.

### Le journaliste anonyme, un « professionnel de la politique »

Au temps du Directoire, dès 1795, les journalistes abandonnent un combat politique trop personnalisé, pour adopter l'écriture moins ardente de l'information et du débat politique proposée dès 1789 par *Le Moniteur universel* du libraire Panckoucke. Comme ses confrères anglais, le journaliste français est désormais anonyme. Face à un pouvoir d'État redevenu solide, voire tyrannique au temps de Napoléon, le pouvoir journalistique abandonne l'individu journaliste, pour investir le journal-institution, puissance collective et anonyme luttant quasiment d'égal à égal, au temps de la monarchie constitutionnelle, entre 1814 et 1848, avec le gouvernement et son administration. L'archétype du journal-institution est le *Journal des débats*, fondé en 1789, repris dix ans plus tard par les deux frères Bertin, juxtaposant depuis 1800 un journalisme politique et en bas de page, le journalisme littéraire de son feuilleton. Ainsi se trouvent jumelés pour longtemps, au-delà du tout politique de la Révolution, les deux journalismes qui s'étaient déployés indépendamment sous l'Ancien Régime. C'est alors le temps des « publicistes », si l'on veut bien suivre les analyses d'Érik Neveu, rejoignant en cela le « genre publiciste » satirisé par Balzac en 1842, qui distingue aussi le « genre critique » pour caractériser le journalisme littéraire. Ces « publicistes », qu'il vaudrait mieux appeler « journalistes professionnels de la politique », travaillent à côté de « journalistes professionnels du littéraire ». Tous ces journalistes sont en effet des

professionnels. On oubliera volontairement la proximité plus ou moins grande de ces deux journalismes, pour ne traiter que des « professionnels de la politique ». Ces journalistes, cachés dans l'anonymat de l'institution-journal, n'existent pas face à leur public. Professionnels de la politique, ils combattent au nom du courant d'opinion servi par leur journal, en un discours militant et subjectif, fondé en toute bonne conscience sur une éthique de fidélité, de devoir et d'honneur : « constance des opinions », « fermeté des principes », « droiture invariable dans les discussions ». Dans de telles conditions, on comprend leur horreur affichée de l'argent qui corrompt, leur répugnance face aux annonces publicitaires qu'il faut bien accepter, faute de meilleur moyen pour faire vivre les journaux, leur étonnement scandalisé devant les entreprises d'Havas qui « *n'a pas d'opinion, mais [qui] est doué d'une souplesse d'esprit telle qu'il paraît toujours être de l'avis de tout le monde* ».

On comprend aussi qu'ils ne soient pas prêts à adopter la « réforme économique » proposée en 1836 par *La Presse* d'Émile de Girardin. Réforme d'autant plus dangereuse qu'elle est doublée d'une « réforme morale ». Girardin s'efforce de promouvoir un nouveau journalisme, malgré une « vieille presse » préférant la « torche » qui détruit au « flambeau » qui éclaire, la polémique à la « publicité », c'est-à-dire l'information. Et Girardin d'accuser : ces journalistes politiques sont des gens masqués, inconnus du public, qui jugent sans être jugés, et qui n'ont aucune compétence pour ce faire. Avec Girardin et *La Presse*, les meilleurs analystes politiques de l'époque sont persuadés que la puissance politique de la presse repose sur l'anonymat de journalistes aux individualités sacrifiées, pour le plus grand bien de cette institution collective. *Le National* synthétise très bien tout cela en août 1848, alors qu'il est question d'imposer la signature aux journalistes : « *La presse est un gouvernement de pensée à côté du gouvernement de fait ; elle doit être anonyme comme l'opinion publique ou la fraction de l'opinion publique qu'elle représente*. » D'où la fureur de l'ancienne presse quand cette obligation est votée en juillet 1850. Est-ce un hasard si le mot « journalisme » renvoie à « l'ensemble de la presse », aux journaux selon son acception habituelle dans le *Dictionnaire* de Littré, qui distingue une signification plus récente, présentée comme un néologisme, « l'état

Gilles Feyel

Une société sans école

du journaliste » ? Grâce à l'obligation des signatures, le « journalisme », un mot rarement employé au XVIII<sup>e</sup> siècle et sous la Révolution, mais largement employé depuis 1814, vient enfin caractériser plus particulièrement les journalistes, désormais connus du public.

## Comment devient-on journaliste ?

Dès la Révolution, des journaux de Paris et des départements sont rédigés par plusieurs journalistes. En 1793, une petite feuille locale, *La Sentinelle d'Autun*, défend ses journalistes anonymes en observant : « Le Moniteur, le Journal universel, Les Débats, Le Républicain et La Sentinelle de Paris et tant d'autres journaux qui ont leurs différents rédacteurs, soit pour la diplomatie, soit pour la politique, etc. [...] sont-ils signés de tous leurs rédacteurs ? » C'est assez dire que les journalistes se multiplient dans les rédactions en fonction des différents genres d'information offerts aux lecteurs. Certaines rédactions sont déjà nombreuses. En 1814, le *Journal des débats* fait travailler quinze à dix-sept journalistes, soit une dépense annuelle de plus de 87 000 francs, dont 12 000 pour le seul rédacteur en chef et propriétaire du journal, Bertin l'aîné. En moyenne, ces journalistes sont donc ainsi payés entre 4 500 et 5 000 francs par an. Il est vrai que *Les Débats* ont toujours bien payé leurs journalistes. Ailleurs, il apparaît qu'il était rare de gagner plus de 1 200 francs la première année, mais on parvenait rapidement à 3 000 francs, sans pouvoir dépasser beaucoup ces chiffres par la suite, à moins d'accéder aux postes de direction.

On peut penser que la fonction, si ce n'est l'appellation de « rédacteur en chef », est née sous la Révolution ; le terme est très fréquemment employé sous la monarchie de Juillet, y compris par Balzac en 1843. Certes, ce dernier se moque des journalistes et des journaux, mais les « variétés » qu'il distingue parmi les journalistes reposent sur des observations de première main : le rédacteur en chef qui peut être propriétaire-gérant du journal, le « ténor » ou rédacteur des *Premiers-Paris* – en fait ces sortes d'éditoriaux sont souvent rédigés à plusieurs mains, puis révisés par le rédacteur en chef, ainsi qu'on l'apprend dans les débats qui ont entouré l'obligation des signatures –, le « faiseur d'articles de fond »,

le « Maître Jacques » ou rédacteur de petits articles, nécessaire pour compléter les colonnes du journal, le « camarilliste » qui rapporte les débats du Parlement. Sans compter les hommes d'État patronnant le journal et y intervenant plus ou moins souvent, et quelques autres « publicistes » à propos desquels Balzac a déchaîné sa fantaisie satirique. On voit bien que les rédactions des quotidiens parisiens et des journaux départementaux les plus importants sont déjà assez peuplées, d'autant plus qu'il faut ajouter aux « publicistes », les « journalistes critiques » des variétés littéraires et du feuilleton. Au début des années 1860, *Les Débats* font travailler vingt-trois journalistes permanents et une dizaine de collaborateurs intermittents, cependant que *Le Siècle* emploie vingt-deux permanents (dix-sept politiques, cinq littéraires) et lui aussi une dizaine d'intermittents politiques, sans compter les nombreux écrivains du feuilleton.

Des hiérarchies se sont mises en place, fondées sur la dignité des tâches et sur des différences de salaires. Au cours des années 1840, Émile de Girardin, occupé par ses affaires et ses fonctions politiques, invente la fonction de secrétaire de rédaction qu'il confie à Auguste Nefftzer en 1844 ; représentant son patron, quand ce dernier n'est pas à Paris, s'occupant de l'équilibre des contenus, du traitement des faits par tel ou tel journaliste qu'il peut relayer en cas de défaillance de dernière minute, réécrivant à la va-vite le *Premier-Paris* de Girardin quand des événements viennent démentir ses pronostics, commandant le feuilleton à tel ou tel journaliste ou gens de lettres, relisant les épreuves et s'occupant enfin de la gestion matérielle du journal, Nefftzer est payé dans ses débuts 300 francs par mois (3 600 par an), 400 francs en 1847. Il finit par devenir gérant de *La Presse* en 1850, son directeur en 1852, alors que Girardin est en exil, puis son rédacteur en chef en 1857, avant de fonder enfin son propre journal, *Le Temps* en 1861.

Tous ces journalistes se sont formés sur le tas, pourrait-on dire, poussés par l'ambition de parvenir, malgré des origines sociales parfois humbles ou déclassées, recommandés ou non par des amitiés ou des protections qu'ils ont su se créer. Le Marseillais Thiers (né en 1797) et le Vendéen Chambolle (1802), tous deux élèves boursiers des lycées, sont entrés en journalisme grâce à Manuel, député républicain de la Vendée. Le jeune avocat Thiers entre au *Constitutionnel* en

## Une société sans école

Gilles Feyel

novembre 1821, fonde *Le National* en 1830 et fait ensuite une grande carrière politique durant laquelle il ne cesse d'« inspirer » des journaux. Chambolle, ayant débuté au *Courrier français*, feuille de centre gauche, va au *National* en 1830, revient au *Courrier français*, puis dirige la rédaction du *Siècle* entre 1837 et 1848. Député entre 1838 et 1851, opposant au coup d'État, il se réfugie dans l'industrie, ne pouvant plus faire de politique. Léon Faucher, né à Limoges en 1803, avait fait ses études à Toulouse ; pauvre, il les avait financées en étant répétiteur. Selon Charles de Rémusat, « sorti du collège, il avait vécu et fait vivre sa mère du produit des plus humbles fonctions de l'enseignement. Cela ne l'avait pas empêché de se livrer à d'autres travaux et de se destiner à la profession d'écrivain et d'écrivain politique ». Monté à Paris en 1822, il était entré au *Temps* en 1830, avait dirigé *Le Constitutionnel* en 1833 et 1834, puis était passé au *Courrier français* dont il était devenu le directeur politique et rédacteur en chef entre 1836 et 1843. Il avait entamé une carrière politique de député en 1846, qui le conduisit au ministère de l'Intérieur en 1849 puis 1851. Sans avoir fait de si brillantes carrières, d'autres journalistes sont cependant eux aussi parvenus à la notoriété. Un seul exemple, Antoine-Fortuné Boislay, né à Paris en 1802, alternativement administrateur et journaliste. Employé dans les bureaux du cadastre de Clermont-Ferrand, il publie dans le journal libéral de la ville. Revenu à Paris, il est engagé en 1838 au *Constitutionnel* où il est la plume de Thiers, alors dans l'opposition centre gauche. Il continue cet office en 1840, quand Thiers est pour peu de temps chef du gouvernement. Selon Rémusat : « Tous les jours un des rédacteurs venait voir Thiers et prendre l'ordre ; Thiers causait avec lui et lui donnait ainsi le cadre et la substance d'un article. Ce rédacteur était Boislay, esprit facile, juste et mesuré qui produit peu par lui-même et qui se conforme avec beaucoup de souplesse à la pensée qu'on lui suggère. C'était plutôt un talent de commis habile que d'habile journaliste. N'ayant pas d'opinion, il était dispensé d'avoir une conscience. » Dernière affirmation purement gratuite. Comme tous ses confrères, Boislay s'était engagé dans un combat politique qu'il servit avec fidélité jusqu'en 1842, alors que Thiers était retourné dans l'opposition. Il en tira quelque avantage : la Légion d'honneur en octobre 1840, un poste d'inspecteur

général des prisons en 1842. Révoqué en 1848, il revint au *Constitutionnel* dont il fut l'un des principaux rédacteurs jusqu'au coup d'État de 1851. Dans les années 1860, il parvint au Conseil d'État.

Des compétences intellectuelles certaines étaient nécessaires à tous ces jeunes hommes qui entraient en journalisme, compétences sanctionnées ou non par des titres universitaires. Comme aujourd'hui, il leur fallait savoir se rendre utiles et trouver leur place dans la rédaction, savoir « monter » un article et l'écrire rapidement. Aux *Débats*, on pouvait être recruté après une longue expérience journalistique, mais par exception on l'était au sortir de ses études. Il fallait alors y faire ses classes dans le journalisme littéraire, avant de prétendre au journalisme politique. Louis Alloury, né en 1805 dans la Nièvre, licencié en droit de la faculté de Paris et jeune avocat, entre au journal en 1834, sur la puissante recommandation de son compatriote, l'illustre juriconsulte Dupin ; après n'y avoir donné que des articles de critique littéraire, il entre à la rédaction politique en 1836, ayant suffisamment prouvé ses talents d'écriture. Les *Souvenirs* de son confrère Saint-Marc Girardin, cités par Marc Martin, confirment un tel *cursum honorum* : « J'étais entré au Journal des débats comme littérateur. Pouvais-je m'y faire une place dans la politique, c'est-à-dire au premier rang ? Car la politique alors dans le journal primait la littérature sans l'étouffer. »

Les journalistes de la génération suivante eurent des carrières semblables. Né en 1813, Louis Veuillot était de très pauvre origine. Fils d'un ouvrier tonnelier du Loiret, devenu débitant de vin à Bercy en 1818, il avait été formé à l'école mutuelle avant d'être placé chez un avoué à l'âge de treize ans. Autodidacte, il parvint à se rendre utile dans la presse ministérielle, où il travailla dans divers titres parisiens et départementaux ; rappelé à Paris en 1837 pour travailler à *La Charte de 1830*, il devint ensuite rédacteur en chef de *La Paix*. Après quelques autres emplois, il trouva sa voie définitive en entrant à *L'Univers* en 1843, pour en devenir rédacteur en chef cinq ans plus tard. On pourrait multiplier les exemples... Revenons pour finir à Auguste Nefftzer. Né en 1820 à Colmar d'un tailleur d'habits, il avait fait de brillantes études qui le conduisirent à la faculté de théologie de Strasbourg, pour devenir pasteur protestant. Dès 1841-1842, il

Gilles Feyel

Une société sans école

abandonne ce projet et subsiste en se faisant précepteur. Il est ensuite rédacteur au *Courrier du Haut-Rhin* jusqu'en mars 1843, époque où il sollicite Girardin de lui ouvrir à *La Presse* « un petit coin de son feuilleton » : « Vous trouverez peut-être ma demande impertinente de la part d'un jeune homme qui ne présente aucune garantie de succès [...]. Mais on me dit que vous aimez à accueillir ceux qui viennent à vous et à guider dans la difficile carrière du journalisme les pas incertains de commençants. » Il lui assure qu'il sait l'anglais et l'italien, moins bien cependant que l'allemand, le latin, le grec, l'hébreux ; il connaît même un peu l'arabe. Et il se propose pour traduire les feuilles allemandes et faire des articles sur la littérature d'outre-Rhin, dont il lui envoie « un échantillon ». Dans le même temps, il offre aussi ses services au *Siècle*. Sans rien obtenir, il vient à Paris et Girardin l'embauche enfin un an plus tard...

### Vers les journalistes « professionnels de l'information » . . .

Engagés en conscience dans leur combat, tous ces journalistes professionnels de la politique, travaillant à Paris ou dans les départements, s'identifiaient et s'organisaient professionnellement par affinités politiques. Les légitimistes, les conservateurs, les ministériels, les radicaux : chaque courant politique sut les fédérer autour de correspondances de presse plus ou moins jumelées avec des congrès, pour préparer la campagne réformiste des banquets dès 1846, et les élections législatives des années 1848 et 1849.

Le Second Empire mit fin à ces essais d'organisation. Du combat politique trop vif, on passa au débat des idées, l'arbitraire des avertissements obligeant à une prudente autocensure et à une écriture plus fine et plus habile, pour suggérer ce que l'on ne pouvait affirmer ou dénoncer franchement. À partir des années 1880, les journalistes politiques, véritables « professionnels de l'information », pour reprendre les expressions d'Érik Neveu, s'imposèrent et se définirent contre le précédent modèle de ces « proto-journalistes » ou « publicistes » que nous avons préféré appeler « journalistes professionnels de la politique », comme l'avaient jadis fait ces derniers contre les gazetiers et journalistes de l'Ancien Régime. Ces nouveaux journalistes, déve-

loppèrent des pratiques de métier, légitimées par une nouvelle éthique d'« objectivité », progressivement définie dans l'ambiance positiviste de la fin du siècle.

### Bibliographie

BALZAC (Honoré de), *Monographie de la presse parisienne*, Paris : Bureau central des publications nouvelles, 1842.

FEYEL (Gilles), « Les correspondances de presse parisiennes des journaux départementaux (1828-1856) », *Documents pour l'histoire de la presse nationale aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris : Centre de documentation sciences humaines, CNRS, 1977, p. 87-339.

FEYEL (Gilles), « Aux origines de l'identité professionnelle des journalistes : les congrès internationaux des associations de la presse (1894-1914) », *L'identité professionnelle des journalistes*, sous la dir. de Michel Mathien et Rémy Rieffel, Strasbourg : Alphacom-CUEJ, 1995, p. 139-162.

FEYEL (Gilles), « La torche et le flambeau, la polémique et la publicité : "vieille" et "jeune" presse en 1836 », *La Presse selon le XIX<sup>e</sup> siècle*, sous la dir. de Roger Bautier, Élisabeth Cazenave, Michael Palmer, universités Paris III et XIII, 1997, p. 98-113.

FEYEL (Gilles), *L'annonce et la nouvelle. La presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford : Voltaire Foundation, 2000.

FEYEL (Gilles), « La querelle de l'anonymat des journalistes, entre 1836 et 1850. Une étape dans la progressive prise de conscience d'une identité professionnelle ? », *Figures de l'anonymat. Médias et société*, sous la dir. de Frédéric Lambert, Paris : L'Harmattan, 2001, p. 27-55.

FEYEL (Gilles), « Aux origines de l'éthique des journalistes : Théophraste Renaudot et ses premiers discours éditoriaux, 1631-1633 », *Le Temps des médias. Revue d'histoire*, automne 2003, p. 175-189.

FEYEL (Gilles), « Le journalisme au temps de la Révolution : un pouvoir de vérité et de justice au service des citoyens », *Annales historiques de la Révolution française*, juillet-septembre 2003, p. 21-44.

MARTIN (Marc), « Journalistes parisiens et notoriété (vers 1830-1870). Pour une histoire sociale du journalisme », *Revue historique*, juillet-septembre 1981, p. 31-74.

## Une société sans école

Gilles Feyel

MARTIN (René), *La vie d'un grand journaliste, Auguste Nefftzer, fondateur de la Revue germanique et du Temps*, Besançon : L. Camponovo, 1948 et 1953, 2 vol.

NEVEU (Érik), « Quatre configurations du journalisme politique », *Les mutations du journalisme en France et au Québec*, sous la dir. de Rémy Rieffel et Thierry Watine, Paris : Éditions Panthéon-Assas, 2002, p. 251-276.

RÉMUSAT (Charles de), *Mémoires de ma vie*, éd. de Charles H. Pouthas, Paris : Plon, 1960, t. III.

TRUC (Sylvie) et SGARD (Jean), « Annexe » et « Postface », *Dictionnaire des journalistes, 1600-1789*, sous la dir. de Jean Sgard, Oxford : Voltaire Foundation, 1999, t. II, p. 1001-1021.